

Commission Territoires

26 juin 2014

SYNTHÈSE

En introduction, le Secrétaire général du Cnis précise qu'un point d'information sur les statistiques des DOM-COM sera réalisé à la prochaine commission en réponse au courrier du Président de la délégation à l'Outremer du Cese¹ demandant l'état d'avancement des travaux réalisés à la suite du rapport du Cnis de 2008 sur les statistiques DOM-COM. Emmanuel Woitrain remercie M. Audibert en indiquant que ce point nécessitera une réunion préalable avec les acteurs concernés des DOM, des COM et de la Nouvelle-Calédonie en présence d'un représentant du Cese. Il souligne tout particulièrement le manque de statistiques sur la question des inégalités.

Évoquant le moyen terme 2014-2018 du Cnis, Pierre Audibert rappelle qu'au cours de son assemblée plénière de janvier 2014, le Conseil a élaboré une feuille de route définie par un certain nombre d'avis généraux émanant du bureau et des commissions thématiques. Il indique que dorénavant, le programme de travail annuel de la statistique publique (le prochain pour 2015) s'inscrit dans la perspective des objectifs 2014-2018 -enrichie des nouvelles demandes- afin d'assurer un suivi des travaux plus efficient. Bernard Sujobert (CGT) constate que la commission Territoires attire un public nombreux et diversifié. Il insiste sur le traitement de sujets comme les inégalités territoriales, les comparaisons territorialisées des prix, les marchés locaux du logement et de l'immobilier. Il précise l'importance de sexuer l'information statistique et demande une actualisation du rapport « de Foucault ». Il indique la nécessité de s'appuyer sur des instances telles les Cries pour accroître la concertation multilatérale.

Vivien Roussez (CGET²) intervient sur la connaissance statistique des réseaux inter-territoriaux d'innovation. Il précise que le concept d'innovation est souvent difficile à appréhender ; actuellement le CGET l'approche en mesurant l'apport du capital humain (compétences, caractéristiques des entreprises...) au processus d'innovation. Bien que l'enquête européenne CIS³ dispose de quelques extensions régionales, il reste difficile de mesurer l'innovation localement. Au-delà de cette enquête, le CGET a donc repéré de nombreux outils et bases de données qui permettraient d'affiner et d'enrichir l'observation des liens entre les différentes parties prenantes publiques ou privées et qui mettent en lumière la synergie inter-territoriale, voire nationale et internationale. Pour faciliter l'accès à l'information détenue par les différents acteurs, Vivien Roussez invite la statistique publique à jouer un rôle d'intermédiation et d'expertise auprès des différents détenteurs d'informations en matière de respect de la confidentialité et d'homogénéité des traitements statistiques. Il rappelle que la connaissance des différents flux et réseaux faisant système au sein des territoires s'inscrit dans plusieurs programmes dont la stratégie Europe2020 qui a pour objectif de faciliter l'accès des entreprises novatrices aux sources de financement.

Sylvie Marchand salue l'importance du travail déjà engagé par le CGET et souhaite qu'il se poursuive car ce besoin de connaissance des flux a été une des demandes fortes exprimées lors de la Rencontre du moyen terme Territoires⁴.

Laurence Girard, directrice générale de l'Acse⁵, présente ensuite la nouvelle géographie prioritaire de la ville qui permettra de mieux cibler les efforts financiers dans le cadre de la politique de la ville. Ainsi les quartiers définis se situent dans les unités urbaines d'au moins 10 000 habitants (au sens de la population légale 2011) et ont été retenus selon deux critères : un nombre minimal de 1 000 habitants, et dont le revenu fiscal médian par unité de consommation se situe en-dessous d'un seuil établi par décret. La méthode utilisée (affinage par carreaux avec le support technique de l'Insee) permet d'établir une liste de nouveaux quartiers prioritaires dont les contours sont soumis à une consultation des présidents d'EPCI, de métropole et des maires des communes concernés organisée par le préfet de département. En réponse aux observations exprimées par les représentants des communes de Nanterre et de Gennevilliers, Laurence Girard précise que les critères de définition de ces quartiers sont fixés par décret en Conseil d'État et ne peuvent donc être remis en cause. Mais leurs périmètres peuvent être ajustés en collaboration avec les collectivités locales qui ont une bonne connaissance du « territoire vécu ». Suite aux demandes des communes, il est précisé que pour des raisons de confidentialité des données, la base d'information utilisée (revenus fiscaux localisés)

¹ Conseil économique, social et environnemental

² Commissariat général à l'égalité des territoires

³ Enquête communautaire sur l'innovation

⁴ [Attractivité et dynamiques économiques des territoires : quels nouveaux besoins de connaissance statistique ?](#)

⁵ Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

détenue par l'Insee par l'Insee ne peut être mise à disposition ; en revanche, l'Insee fournit des informations agrégées sur le périmètre aux préfetures et aux élus locaux.

Pour l'outre-mer, une méthodologie ad hoc est en cours d'élaboration et la définition de la géographie prioritaire dans ces territoires fera l'objet d'un décret spécifique ultérieur en Conseil d'État.

Les contours définitifs des nouveaux quartiers prioritaires de métropole seront promulgués avant la fin de l'année. En réponse à une interrogation du représentant de la FNSEA⁶, Laurence Girard confirme que le milieu rural a bien été pris en compte et Sylvie Marchand annonce que lors de la prochaine commission Territoires, l'Insee pourrait présenter une nouvelle grille d'analyse statistique du rural.

Le président Vanlerenberghe rappelle que cette refonte de la politique de la ville au plus près de la réalité des territoires est rendue possible par les progrès de la statistique publique en matière de carroyage.

Il introduit ensuite le sujet principal de la séance qui porte sur les dépenses territorialisées de l'État, sujet suivi depuis le moyen terme précédent (2009-2013) par le Cnis. Le président rappelle l'importance de ce sujet au regard de la demande des élus de disposer de cette information pour piloter les politiques d'aménagement local.

Après avoir précisé que la mise en place du nouvel outil Chorus et la réorganisation des services de l'État ont quelque peu retardé les travaux en la matière, Olivier Touvenin (DGFIP) rappelle que la préoccupation porte sur l'ensemble des dépenses publiques, y compris les dépenses des collectivités locales et les dépenses sociales. De premiers travaux ont permis de reconstituer les dépenses de l'État par région et par service d'origine de la dépense, et donc de fournir aux préfets de région des tableaux sur les dépenses territorialisées pour 2011, 2012 et 2013. En parallèle, deux expérimentations ont été menées : une première sur un programme donné, le 131 - mission Culture - permettant une ventilation de la dépense pour 2013 par titre budgétaire et par département ; une seconde sur la ventilation des dépenses de l'État en 2013 par région, par titre et par mission. Ces travaux ont permis de constater une fiabilité des évolutions retracées par les séries temporelles suffisante pour une mise à disposition annuelle à partir de 2011 (pour les années antérieures, ce n'est pas le cas). Olivier Touvenin précise que de nombreux travaux restent à mener, en particulier sur les nomenclatures fonctionnelles, la fiabilisation des renseignements, la neutralisation des différents flux croisés entre entités publiques au niveau local, sur la stabilisation des périmètres des collectivités publiques, et enfin sur l'élargissement de l'ensemble des travaux aux organismes sociaux.

Luc Brière (Insee) présente un premier travail statistique exploratoire au niveau national à partir de données de l'État transmises par la DGFIP. Il en rappelle le champ, en précise les limites et présente les premiers indicateurs provisoires par région sur les dépenses de personnel, les dépenses d'intervention et les concours financiers. Ces indicateurs nécessitent davantage d'analyses. Évoquant les expérimentations réalisées en région entre les DRFiP et les DR de l'Insee, il précise que l'objectif est de procurer aux préfets des informations statistiques structurées par région et département, selon la nature des dépenses et des missions couvertes. Ces travaux en cours dans les régions Nord-Pas de Calais et Paca visent à définir, au-delà de la connaissance des dépenses territorialisées de l'État, un module expérimental pour toutes les régions sur des dépenses complémentaires (dépenses sociales sous forme de dotations et subventions et dépenses fiscales). Ces travaux nécessitent des consolidations méthodologiques. Rejoignant Olivier Touvenin sur la nécessité de conforter les éléments d'interprétation, il conclut en souhaitant que se poursuive la collaboration entre l'Insee et la DGFIP dans le cadre notamment du groupe de travail existant afin de mener à bien les explorations en cours, tout en élargissant leur périmètre, notamment aux opérateurs de l'État et aux DOM.

Laurence Girard et Emmanuel Woitrain rejoignent le Président sur la nécessité de disposer de données financières départementalisées pour mener une politique efficiente auprès des territoires.

L'avis du Cnis encourage la poursuite et l'élargissement des travaux engagés, tout en soulignant la nécessité que les systèmes d'information permettent de localiser les dépenses à un niveau suffisamment fin.

⁶ Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles